

0352235P
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE RENE CASSIN
2 LES BATAILLES
35162 MONTFORT SUR MEU CEDEX
Tel : 0299093633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : motion présentée par les enseignants

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 37
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/01/2022
Réuni le : 01/02/2022
Sous la présidence de : Sebastien Gallois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
la motion présentée par les enseignants, relative à la DGH 2022/2023

Résultats du vote
Suffrages exprimés : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs : 0
Nuls : 0


Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Gallois
Prénom : Sebastien
Signé le: 04/02/2022 18:59:53

Les enseignants du lycée René Cassin de Montfort sur Meu tiennent à porter à la connaissance du CA, par la lecture et l'inscription au procès-verbal du CA du 1^{er} février 2022 de leur motion, leurs très vives inquiétudes face à la préparation de la prochaine rentrée. Par de multiples aspects, l'insuffisance des moyens donnés à l'établissement porte atteinte à la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves, réduit les possibilités de démarches expérimentales dans des disciplines qui se fondent sur elles et contribue à rendre les conditions d'enseignement de plus en plus difficiles.

MOTION DES PROFESSEURS ELUS AU CA

Nous, élus au CA du lycée René Cassin de Montfort sur Meu, souhaitons exprimer notre colère devant la dégradation des conditions d'études et de travail qui résulte de la politique éducative de notre ministère.

Pour la rentrée prochaine, l'établissement perd en effet trois heures poste alors que les effectifs de l'établissement augmentent de 34 élèves (effectif total prévu : 1051 élèves)

Les moyens horaires qui nous sont attribués depuis quelques années nous contraignent ainsi à faire cours à des groupes de 35 élèves, les dédoublements sont réduits et parfois même inexistant dans certaines disciplines, tandis que les programmes restent denses et complexes. Cela nous conduit à devoir arbitrer entre adopter un rythme permettant à chaque élève de suivre au risque de ne pas traiter l'ensemble du programme ; et travailler plus vite pour atteindre les objectifs du programme mais au détriment des élèves les plus fragiles qui peuvent ainsi se retrouver en situation d'échec scolaire voire de décrochage.

Aucune de ces deux solutions n'est acceptable.

Au-delà des moyens horaires qui nous sont concédés par le ministère, nous souhaitons aussi alerter sur le non-remplacement des professeurs absents. La pénurie d'enseignants titulaires conduit les rectorats à avoir recours à des enseignants non expérimentés, souvent contractuels, et non formés pour effectuer des tâches d'enseignement. Dans d'autres cas, il est parfois impossible de remplacer des collègues absents et la pression retombe alors sur les autres enseignants de la discipline pour assurer les cours. De ce fait, certains enseignants subissent une surcharge de travail qui se répercute sur leur disponibilité et la qualité de leur travail. D'autre part le non remplacement des enseignants se traduit par des heures de cours non assurées qui a des conséquences pour les disciplines elles-mêmes. Par exemple, au lycée René Cassin, l'option Italien est menacée de disparition dans les années à venir du fait d'un effectif d'élèves de plus en plus faible. La collègue, affectée sur trois établissements différents, n'a été remplacée que de façon intermittente ces deux dernières années, ce qui a conduit à une démission des élèves.

Malgré les efforts de notre équipe de direction pour effectuer une répartition des moyens horaires satisfaisant au mieux les besoins de chaque discipline, la dotation globale ne nous convient pas et conduit, une fois de plus, à une dégradation des conditions d'enseignement, au détriment des élèves.

Les représentants des personnels enseignants élus au CA.